



Commission d'habillement pour les Personnels Techniques 29/01/2019

Une délégation du SNP PT **FO** composée de Paul BONO Secrétaire Général, Christophe CHAVANNE, Axel SPITERI, Secrétaires Généraux Adjointes, Magali RONIN, Trésorière Nationale, et Christelle KALKHI, Assesseur, a participé le 29 janvier 2019 à la réunion de la commission d'habillement concernant le personnel technique.

FO rappelle aux personnels techniques qu'il est le seul syndicat à avoir demandé l'ouverture de ce dossier dès 2015 à l'ancien D.A.P. Adjoint M.GIUSTI.

Malgré le mouvement en cours, le SNP PT **FO** veut faire aboutir ce dossier au plus vite pour pallier aux inégalités vestimentaires entre les personnels.

FO a rappelé qu'une fois de plus les documents étaient remis aux organisations syndicales à la dernière minute, ce qui empêchait toute préparation efficace de la réunion.

Equipements de Protection Individuelle (EPI)

La Direction de l'Administration Pénitentiaire a rappelé que le catalogue d'E.P.I. (Equipements de Protection Individuelle) était finalisé et mis en place via la plateforme UGAP (Union des Groupements d'Achat Public). Il sera ouvert dès cette année à tous les agents de la DAP.

Chaque agent remplira son panier virtuel de commande. Ce panier sera vérifié et validé par l'assistant de prévention ou le supérieur hiérarchique. L'économat passera la commande réelle auprès du fournisseur.

Tenues de travail

Campagne de mensurations :

Au 29 janvier 2019, le SEP-RIEP a recensé 501 retours de fiche de mensurations renseignées par les agents travaillant en établissement. En juillet 2018, nous avons préconisé à l'administration de saisir chaque Direction Interrégionale et tous les établissements pour informer chaque agent de remplir cette fiche.

Les tenues de la SEP-RIEP ne seront pas livrées avant fin juin 2019.

Coût de la dotation SEP-RIEP :

Après de multiples relances de notre syndicat, nous avons enfin obtenu le coût de la dotation initiale fournie par le SEP-RIEP aux personnels techniques travaillant en établissement.

Elle s'échelonne de 500€ à 850€ par agent en fonction de la spécialité.

Le coût du renouvellement annuel serait de 250€ (chaussures comprises).

Dotation des agents travaillant en DISP et en Administration Centrale :

L'administration proposait de doter uniquement les Directeurs Techniques.

FO a exigé qu'il soit attribué une dotation aux personnels techniques de toutes catégories.

L'administration a pris en compte notre demande.

FO a proposé l'octroi d'une dotation de 500€ par agent pour pouvoir adapter les effets vestimentaires aux missions exercées en DISP et en Administration Centrale, car il s'agit pour partie de missions de représentation.

L'administration a refusé notre proposition et nous a proposé de modifier la composition du catalogue UGAP (marché des EPI), avec des tenues adaptées aux missions des DISP.

Nous attendons la contre-proposition de l'administration pour nous positionner.

Dotation des agents travaillant à l'ENAP :

La réunion a eu lieu en visioconférence avec l'ENAP. Etaient présents, le responsable des services techniques et la responsable du Département du Budget et des Finances.

Le catalogue des E.P.I. a été validé par le responsable des services techniques.

Ainsi les personnels techniques de l'ENAP pourront bénéficier des mêmes dispositions que les agents travaillant en établissements.

Concernant les tenues de travail, les personnels techniques de l'ENAP pourront avoir accès aux mêmes dotations que les agents en établissements.

Dotation des agents travaillant au SEP :

La direction du SEP-RIEP souhaite d'abord rencontrer les personnels techniques afin de définir la dotation des agents du SEP. Notre syndicat a exigé la présence des représentants syndicaux de la SEP-RIEP à ces réunions.

Dotation des agents contractuels et des faisant-fonction :

Pour ces agents, une campagne de mensuration sera lancée très prochainement.

FO a souligné le nombre important de faisant-fonction (≈ 600). La double dotation est un réel problème. Pour notre syndicat, il est indispensable que ces agents soient pourvus de tenues de travail adaptées aux missions.

Concernant les agents contractuels, le SNP PT **FO** a pointé l'incohérence de l'administration entre la durée des contrats (3 mois, 6 mois, ...) et le délai d'attribution de la dotation en tenues de travail.

Nous vous tiendrons informés de la suite du dossier concernant les tenues des agents travaillant en DISP.

Le 29 janvier 2019,
Le Secrétaire Général
et les représentants du SNP PT **FO**